

**Annexe 4 : Avenant n°1 à la convention d'acceptation tarifaire des abonnés annuels
TBM à bord des trains régionaux circulant sur le périmètre métropolitain**



AVENANT N°1

Acceptation tarifaire des abonnés annuels TBM à bord des
trains régionaux circulant sur le périmètre métropolitain –
Création du Pass Annuel TBM+RER-M

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 4221-1 et L.5217-2,

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L.1231-1 et L.2121-3 à L.2121-8-1,

Vu la délibération n°2019.616.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 12 avril 2019, relative à la convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs 2019-2024 en Nouvelle-Aquitaine et ses avenants,

Vu la délibération n°2023.981..SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 12 juin 2023, relative à la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030, passée avec SNCF Voyageurs.

Vu les délibérations du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et du Conseil de Bordeaux Métropole n°2018/826 du 21 décembre 2018 relatives au développement du Réseau Express Régional (RER) métropolitain et aux mises à jour de la feuille de route,

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine n°2023.1698.CP du 2 octobre 2023 relative à la création d'une acceptation tarifaire permettant d'emprunter les TER avec un titre urbain dans Bordeaux Métropole, et autres tarifs multimodaux avec Bordeaux Métropole, le Pays Basque et La Rochelle,

Vu la convention relative à l'acceptation tarifaire des abonnés annuels TBM à bord des trains régionaux circulant sur le périmètre métropolitain et à la création du Pass Annuel TBM+RER M en date du ,

Vu la délibération n°2025- de Bordeaux Métropole du autorisant la signature du présent avenant,

Vu la délibération n°2024- de la Région Nouvelle-Aquitaine du 12 février 2024 autorisant la signature du présent avenant,

ENTRE

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, 14, Rue François de Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Président Monsieur Alain ROUSSET et désignée ci-après par « la Région » ;

ET

Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex, représentée par sa Président Christine BOST et désignée ci-après par « la Métropole » ;

ET

SNCF Voyageurs SA, société anonyme, au capital social de 157 789 960 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 519 037 584, dont le siège est situé 4 rue André Campra, 93200 Saint-Denis, représentée par Hervé LEFEVRE, Directeur régional TER Nouvelle-Aquitaine, dûment habilité à cet effet et désignée ci-après par « SNCF Voyageurs » ;

ET

Keolis Bordeaux Métropole Mobilités, 12 boulevard Antoine Gautier, 33082 Bordeaux Cedex, représenté par Monsieur Pierrick POIRIER, Directeur Général, dûment habilité à cet effet et désignée ci-après par « KB2M » ;

ci-après désignés ensemble par « les Parties »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1) Objet de l'avenant :

Après une expérimentation de plusieurs années qui permettaient aux abonnés TBM de voyager à bord des trains régionaux circulant sur la ligne du Médoc, puis la réalisation de plusieurs études tarifaires, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine ont décidé de créer un nouveau Pass multimodal. En effet, une convention entre Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle Aquitaine, Keolis Bordeaux Métropole Mobilités et SNCF Voyageurs SA, permet aux détenteurs dudit Pass d'emprunter à la fois les services de mobilités du réseau TBM ainsi que tous les trains régionaux pour des trajets strictement inclus dans le ressort territorial de Bordeaux Métropole. L'intitulé de cet abonnement a évolué depuis la signature de la convention et se nomme désormais « Pass annuel TBM+Trains ».

Ces nouveaux abonnements ouverts à tous les profils TBM (Pitchoun, Jeune, Tout public et Senior) et déclinés aux Pass Solidaires et aux Pass Salariés sont listés dans la convention et ont été commercialisés à partir du 7 novembre 2023.

Il apparaît cependant que d'autres abonnements présents dans la gamme tarifaire TBM peuvent prétendre à l'option TBM+Trains. La liste des Pass autorisés dans les trains régionaux circulant dans le territoire métropolitain doit donc être mise à jour.

Par ailleurs, le « Titre 6 : pilotage » prévoyait le partage de statistiques dont « les données de contrôles sur le périmètre de Bordeaux Métropole (pourcentage de contraventions pour les abonnements Pass Annuels TBM+Trains non valides par exemple) ». Il s'avère que SNCF Voyageurs n'est finalement pas en mesure de fournir ces données. Ce reporting doit donc être supprimé de la convention.

2) Mise à jour des articles

Les articles de la convention « Acceptation tarifaire des abonnés annuels TBM à bord des trains régionaux circulant sur le périmètre métropolitain – Création du Pass Annuel TBM+RER-M » sont complétés de la façon suivante :

« TITRE 3 : PERIMETRE

ARTICLE 2 : TARIFS DU PASS ANNUEL TBM+TRAINS

Le Pass Annuel TBM+Trains est un supplément au Pass Annuel TBM, fixé à 10,00 € par mois (120,00 € par an), ouvert à tous les profils TBM (Pitchoun, Jeune, Tout public, Senior), à leurs déclinaisons solidaires ainsi qu'au Pass Salarié.

Sont donc acceptés à bord de tous les trains régionaux pour des trajets strictement inclus dans le ressort territorial de Bordeaux Métropole, les détenteurs des Pass Annuels TBM suivants :

- Pass Annuel TBM+Trains Pitchoun (entre 5 et 10 ans) ;
- Pass Annuel TBM+Trains Jeune (entre 11 et 27 ans) ;
- Pass Annuel TBM+Trains Tout Public (entre 28 et 59 ans) ;
- Pass Senior Annuel TBM+Trains (plus de 60 ans) ;

- Pass Salarié TBM+Trains ;
- **Pass Annuel TBM+Citiz+Trains ;**
- **Pass Annuels gratuits+Trains (salariés, ayants droit et retraités TBM, et Police nationale).**

Les déclinaisons solidaires des Pass Annuels TBM sont également acceptées et les réductions solidaires s'appliquent comme suit :

- 7,00 € par mois pour la réduction solidaire de 30% ;
- 5,00 € par mois pour la réduction solidaire de 50% ;
- 0,00 € par mois pour les usagers TBM éligibles à la gratuité.

La tarification TBM est susceptible d'évoluer chaque année en fonction de la décision du Conseil de Bordeaux Métropole quant à l'évolution de la gamme tarifaire TBM dans son ensemble.

La grille complète des tarifs du Pass Annuel TBM+Trains est présentée en annexe 2. Bordeaux Métropole informera la Région Nouvelle-Aquitaine de l'évolution tarifaire, deux mois, au plus tard, avant la date de prise d'effet, sans que cela nécessite l'écriture d'un avenant à la présente convention.

Ces abonnements sont désignés ci-après les « Pass TBM+Trains ».

Les porteurs de l'un de ces abonnements sont nommés ci-après les « abonnés TBM+Trains ».

La tarification TER régionale étant maintenue, les usagers ont donc le libre choix entre les abonnements urbains ou trains régionaux. Toutefois, l'objectif est de les orienter vers le Pass Annuel TBM+Trains lorsqu'ils se déplacent exclusivement au sein du ressort territorial de Bordeaux Métropole. »

« TITRE 4 : CONTREPARTIE FINANCIERE DUE PAR BORDEAUX METROPOLE A LA REGION

ARTICLE 2 : METHODE D'ACTUALISATION DE LA CONTREPARTIE FINANCIERE

Cas particulier des Pass Annuels gratuits avec l'option Trains

Le calcul de la perte de recettes des Pass Annuels gratuits utilisant le train sera valorisé à hauteur de leur usage du train (volume de voyages mensuels effectués recueilli lors des enquêtes) x le prix moyen TER pour ce profil (prix moyen et profils définis en annexe 3) étendu sur la période.

« TITRE 6 : PILOTAGE

ARTICLE 1 : COMITE DE SUIVI

Il est créé un comité de suivi composé de représentants des services compétents des Parties, co-piloté par la Région et Bordeaux Métropole, qui sera chargé de mettre en place le projet et de suivre les effets de la mise en œuvre afin de préparer un bilan annuel.

Il se réunira au moins tous les semestres et sera chargé de préparer les comités de pilotage.

Il sera également chargé d'actualiser le montant de la compensation financière chaque année.

Seront partagées avec l'ensemble des Parties afin de mesurer les impacts de la création du Pass TBM+Trains les données non exhaustives suivantes recueillies par l'une ou l'autre des Parties :

- les données de comptages sur le périmètre Bordeaux Métropole (SNCF Voyageurs) ;
- les données issues des enquêtes usagers (Région et Bordeaux Métropole) ;
- les données de vente TBM + Trains par mois à un rythme trimestriel (TBM) ;
- les données de validation du produit TBM+Trains (TBM) quand elles seront disponibles (nécessite la pose de valideurs en gares) ;
- les données de réalisation de l'offre TER + Trains sur l'année écoulée (SNCF Voyageurs).

À ce jour, SNCF n'est pas en mesure de fournir des données de contrôles sur le périmètre de Bordeaux Métropole.

Selon l'évolution constatée de la fréquentation, il sera abordé les effets provoquant, le cas échéant, un dysfonctionnement du service rendu sur la ligne (par exemple saturation des trains, augmentation significative des appels au centre de relation client ALLO TER, effet sur les indicateurs qualités de la ligne, etc...). Selon l'impact les modalités de la présente Convention devront être revues et feront alors l'objet d'un avenant à la présente convention. »

3) Mise à jour des annexes

Les annexes 2 et 3 doivent être modifiées avec l'ajout des nouveaux Pass TBM+Trains listés dans l'article 2 du TITRE 3.

a) Annexe 2 : grille tarifaire TBM+Trains

Tarifs annuels mensualisés au 1er juillet 2023	Hors QF	QF3 (30% de réduction)	QF2 (50% de réduction)	QF1 (100% de réduction)
Option TBM+ Trains-M	10,00 €	7,00 €	5,00 €	0,00 €
Pass Annuel Pitchoun	12,00 €	8,40 €	6,00 €	0,00 €
Pass Annuel Pitchoun TBM+Trains	22,00 €	15,40 €	11,00 €	0,00 €
Pass Annuel Jeune	20,40 €	14,30 €	10,20 €	0,00 €
Pass Annuel Jeune TBM+Trains	30,40 €	21,30 €	15,20 €	0,00 €
Pass Annuel Tout public	43,50 €	30,45 €	21,75 €	0,00 €
Pass Annuel TBM+Trains	53,50 €	37,45 €	26,75 €	0,00 €
Pass Annuel Sénior	31,40 €	22,00 €	15,70 €	0,00 €
Pass Annuel Sénior TBM+Trains	41,40 €	29,00 €	20,70 €	0,00 €
Pass Annuel Salarié	34,80 €			
Pass Annuel Salarié TBM+Trains	44,80 €			
Pass Annuel TBM+CITIZ	34,80 €			
Pass Annuel TBM+CITIZ+Trains	44,80 €			
Pass Annuels gratuits TBM	0,00 €			
Pass Annuels gratuits TBM+Trains	10,00 €			

b) Annexe 3 : tableau de correspondance des profils tarifaires

Abonnement TBM	Produit régional équivalent	Prix moyen mensuel TER sur les OD intra PTU selon les ventes et BKR 2022 -	Prix moyen au trajet pour les abonnés solidaires (cf résultats enquête de fréquentation)
Annuel Pitchoun	Annuel Jeune mono et inter	21,80 €	
Annuel Jeune	Annuel Jeune mono et inter	21,80 €	
Annuel Tout Public	Annuel Tout Public mono et inter	34,50 €	
Annuel Salarié	Annuel Tout Public mono et inter	34,50 €	
Annuel Senior	Annuel Tout Public mono et inter	34,50 €	
Annuel Solidaire Pitchoun - 30%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Annuel Solidaire Jeune - 30%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Annuel Solidaire Tout Public - 30%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Annuel Solidaire Senior - 30%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Annuel Solidaire Pitchoun - 50%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Annuel Solidaire Jeune - 50%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Annuel Solidaire Tout Public - 50%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Annuel Solidaire Senior - 50%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Annuel Solidaire Pitchoun - 100%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Annuel Solidaire Jeune - 100%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Annuel Solidaire Tout Public - 100%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Annuel Solidaire Senior - 100%	Tarifs sociaux régionaux	1,20	1,20
Pass Annuel TBM+CITIZ+Trains	Annuel Tout Public mono et inter	1,20 €	
Pass Annuels gratuits TBM+Trains	Annuel Tout Public mono et inter	34,5 (prix plafonné - correspond à un usage > à 10 voyages par mois)	3,20

Fait à BORDEAUX, le

en quatre exemplaires originaux,

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine,

Pour Bordeaux Métropole,

Alain ROUSSET

Christine BOST

Pour SNCF Voyageurs,

Pour Keolis Bordeaux Métropole Mobilités,

Hervé LEFEVRE

Pierrick POIRIER